

**Réunion de la commission Santé n°13  
du 29 octobre 2015  
à Avelin**

**Compte-rendu**

\*\*\*

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

Diaporamas projetés en séance, en annexe de ce compte-rendu

La réunion commence à 9h35.

**Ouverture de la réunion**

**Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE**, accueille les participants. Il détaille l'actualité du projet : sont en cours la consultation des maires et services et l'avis de l'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) dans le cadre de la demande de déclaration d'utilité publique. Il indique que l'enquête d'utilité publique aura lieu de mi-février-à mi-mars 2016, pour un début des travaux mi-2017 et une mise en service mi-2019. La ligne existante sera ensuite démontée.

Il excuse l'absence de Bernard Féry, garant de la concertation nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP), qui lui a adressé un courrier destiné aux membres de la commission Santé. M. Carlier fait une lecture de ce courrier à la commission Santé.

*Cf. Annexe 2 – Lettre du garant*

**Claude Chardonnet, animatrice C&S Conseils** présente l'ordre du jour. Elle demande aux participants s'ils ont des remarques sur le compte-rendu de la commission précédente.

**Jean-Paul Houzé, vice-président de l'association Chlorophylle Environnement**, explique qu'un autre membre de la commission Santé lui a adressé un long mail pour contester les propos qu'il avait tenus lors de la réunion précédente. Il indique qu'il partage ses préoccupations à propos de la santé des personnes tout en demandant que l'on cesse de revenir continuellement sur le compte-rendu précédent. Il estime que seule la retranscription fidèle des conclusions de la réunion importe et non la formulation précise de tous les propos tenus. Il propose pour cela qu'en fin de réunion, une synthèse des points à retenir soit réalisée et validée par les participants, afin de pouvoir travailler sereinement lors de la suivante.

Sachant que les décisions que cette commission ont toujours été prises à une très large majorité, et que c'est ce principe que l'on doit retenir et dans cet esprit que l'on doit continuer à travailler.

**Claude Chardonnet, animatrice C&S Conseils**, a alors demandé aux membres de se prononcer sur cette proposition, et s'ils approuvaient cette nouvelle disposition. Celle-ci a été retenue par l'assemblée.

### Etude locale « Champs magnétiques et santé »

**Jean-Louis Carlier** rappelle le cadre méthodologique de cette étude qualitative dont le cahier des charges a été mis au point par les membres de la commission Santé et en particulier un groupe de travail ad hoc avec les expertises d'Hubert Isnard, médecin de santé publique, et Olivier Lacoste, directeur de l'Observatoire régional de la santé du Nord-Pas-de-Calais (ORS).

**François Mouterde, directeur de Planète Publique**, société spécialisée à laquelle l'étude a été confiée, en détaille la méthodologie et les résultats.

*Cf. Annexe 3 – Etude locale*

#### → Echanges

##### ▶ Méthodologie

**Christine Lombard, chargée de concertation RTE**, demande que soit précisé le nombre d'enquêteurs mobilisés pour cette étude.

**François Mouterde** indique que deux consultants ont réalisé les 24 entretiens de l'enquête.

**Jean-Paul Houzé** regrette le faible nombre d'interviewés, même s'il juge que la méthode employée est la bonne, car conforme aux souhaits de la commission Santé. Toutefois, il déplore un certain déséquilibre parmi les enquêtés, en constatant une surreprésentation de la Pévèle par rapport au Bassin minier qui concentre pourtant plus de problèmes sanitaires.

**François Mouterde** revient sur la difficulté à trouver des volontaires dans une bande de 250 mètres de part et d'autre de la ligne : Planète Publique n'a accès qu'aux listes publiques de lignes de téléphones fixes ; la généralisation des téléphones portables et la mise en liste rouge de lignes fixes expliquent ces difficultés à contacter l'ensemble des riverains des secteurs concernés.

**Ludovic Moronval, habitant d'Oignies**, demande si la ligne Mandarins-Warande, choisie - pour l'étude - comme ligne de comparaison par RTE, possède la même puissance que la future ligne Avelin-Gavrelle.

**Jean-Louis Carlier** précise que cette ligne est en effet une ligne double circuit à 400 kV, avec une puissance maximum totale de 4 600 MW, tout comme la future ligne Avelin-Gavrelle.

**Ludovic Moronval** souhaite connaître le nombre d'habitants à proximité de la ligne Mandarins-Warande.

**François Mouterde** indique ne plus avoir le chiffre en tête, mais souligne que l'ordre de grandeur est similaire au nombre de riverains de la ligne Avelin-Gavrelle. Il ajoute que le tissu socio-économique des deux territoires présente des similitudes.

► *La perception du cadre et des conditions de vie en général*

**Olivier Lacoste, directeur de l'Observatoire Régional de la Santé du Nord-Pas-de-Calais, référent de la commission Santé**, indique que l'ORS vient d'achever une étude sur la santé dans laquelle on retrouve les mêmes réactions décrites. Il note que les enquêtés de la présente étude formulent des réponses plus positives sur leur santé globale qu'habituellement.

**Jean-Paul Houzé** avance que les enquêteurs ont dû évoquer la pollution au sol, ce qui a pu influencer les personnes interrogées.

**François Mouterde** rappelle que les enquêteurs ont eu pour consigne de laisser les personnes s'exprimer avec leurs termes, de les laisser venir sur les sujets ; les consultants n'ont suggéré que des thèmes très génériques.

**Olivier Lacoste** remarque également que les personnes interrogées semblent faire preuve d'une plus grande « tolérance » que la moyenne vis-à-vis des pesticides.

**Jean-Paul Houzé** relève que les gens semblent plus résignés sur leur situation dans le Bassin minier que dans la Pévèle.

**Ludovic Moronval** juge important de souligner cette résignation, qui s'exprime quotidiennement dans le Bassin minier.

**Jean-Paul Houzé** évoque le paternalisme industriel à l'œuvre dans la région qui a émergé à l'époque de l'exploitation minière.

**Ludovic Moronval** considère que ce paternalisme industriel s'est transformé en paternalisme politique. Il estime étrange que la perception générale de la santé, jugée plutôt bonne selon l'enquête, ne tienne pas compte de la réalité du terrain, autrement plus sombre.

**François Mouterde** souligne que la bande concernée par l'étude locale est très étroite et se caractérise par sa ruralité : cela implique que les personnes qui s'installent sur ce type de territoire l'ont choisi.

**Jean-Paul Houzé** remarque que l'étude semble montrer que les comportements évoluent grandement lorsqu'on sort de ce territoire.

► *La perception de la proximité d'une ligne électrique, avec ou sans projet*

**Jean-Pierre Delencre, adjoint au maire de Moncheaux**, souhaite avoir la confirmation que les personnes interrogées ignoraient que l'enquête portait sur la ligne Avelin-Gavrelle.

**François Mouterde** acquiesce : c'est une condition nécessaire pour que la démarche prenne tout son sens et permette d'évaluer sans l'avoir induite, la perception de la ligne électrique par la personne interrogée.

**Jérémie Gauberti, RTE**, demande que soit précisée si les entretiens menés à proximité de la ligne Avelin-Gavrelle ont porté sur la ligne future ou la ligne actuelle.

**François Mouterde** indique que les personnes interrogées ont spontanément fait état de la ligne en projet et très peu de la ligne existante.

**Jean-Paul Houzé** considère que l'étude souligne une perception de la ligne exacerbée par l'existence du projet. Il remarque que les points de vue des enquêtés se structurent surtout autour des aspects visuels et fonciers, ce qui est caractéristique des habitants de la Pévèle. Il considère très important de relever que sur la ligne existante sans projet<sup>1</sup>, la perception des riverains est très différente.

**François Mouterde** confirme que c'est bien l'existence d'un projet sur la ligne Avelin-Gavrelle qui produit des perceptions différentes chez les riverains. Il indique que les enquêteurs s'attendaient à ce que les personnes interrogées devinent rapidement le but de l'étude mais que cela ne s'est pas produit, bien qu'un maire ait contacté le cabinet pour lui demander si RTE était à l'initiative de l'étude. Il souligne toutefois que l'environnement de ces personnes est très marqué par le projet, avec la présence de banderoles hostiles au projet.

**Jean-Paul Houzé** comprend que selon le territoire, les gens parleront d'un autre projet : à Camphin-en-Carembault, par exemple, les riverains évoqueront plutôt le projet du RER Grand Lille.

**Ludovic Moronval** demande si les riverains interrogés à proximité de la ligne Mandarins-Warande connaissaient la puissance de la ligne électrique.

**François Mouterde** indique qu'ils n'ont pas évoqué cette caractéristique et qu'ils l'ignoraient vraisemblablement.

**Ludovic Moronval** juge tout à fait normal que les gens se focalisent sur les projets beaucoup évoqués : Metaleurop, par exemple, a été extrêmement médiatisé depuis quelques années, que ce soit sur les aspects économiques ou sanitaires. Il estime que la différence de perception des lignes Avelin-Gavrelle et Mandarins-Warande réside dans la perception négative du projet sur la ligne Avelin-Gavrelle.

**François Mouterde** ajoute que dans le cas de Metaleurop, la pollution est bien identifiée par le grand public, ce qui n'est pas le cas pour le projet Avelin-Gavrelle : le caractère immatériel des ondes les rend plus difficiles à appréhender, suscitant davantage d'inquiétude. Par ailleurs, l'utilité socio-économique de Metaleurop est bien tangible, puisqu'elle se traduisait en emplois ; à l'inverse, l'utilité du projet Avelin-Gavrelle n'est pas immédiatement accessible, puisque les habitants ne sont pas affectés par une baisse de leur qualité d'alimentation électrique.

**Hubert Isnard, médecin de santé publique**, relève un sentiment diffus du danger qui se dégage des résultats de l'étude. Il estime qu'il est très difficile pour le public de faire la part des choses, au vu des discours contradictoires relayés dans l'espace public. Il souligne également que la perception du risque semble également fortement liée à l'impact visuel et à la distance à la ligne : il est scientifiquement établi que cet impact visuel peut être à l'origine d'un ressenti négatif pouvant engendrer un effet sur la santé. Par ailleurs, il cite l'exemple de Champlan, commune de la banlieue

<sup>1</sup> Il s'agit de la ligne Mandarins-Warande, située dans le Nord-Pas-de-Calais, entre Calais et Dunkerque.

parisienne ayant fait l'objet d'une étude de santé perçue : le transfert de la commune à l'intercommunalité du pouvoir de décision pour améliorer la situation, est vécu comme une dépossession pour les habitants, qui ont le sentiment de ne plus être en capacité de décider, et donc de maîtriser le risque ; ceci a également un effet défavorable sur la santé. C'est pourquoi il considère que réintroduire de la maîtrise chez les habitants peut jouer de façon positive : par exemple, faire participer les riverains à l'élaboration des mesures visant à masquer la présence de la ligne pourrait avoir un effet bénéfique sur leur santé. Dans cette perspective, il souligne que les médecins et les élus locaux ont un rôle primordial à jouer dans la circulation de l'information et l'accompagnement. Par ailleurs, il s'étonne que la future ligne soit vécue comme un projet totalement nouveau qui fasse abstraction de la ligne existante, pourtant présente sur le territoire depuis des dizaines d'années.

**Ludovic Moronval** considère, en revanche, que la puissance de la ligne sera doublée, passant de 400 kV à 800 kV : chercher à masquer la ligne revient à tenter de masquer la réalité de l'information, ce qui aura un effet négatif.

**Jean-Louis Carlier** rappelle que la tension de la ligne future (exprimée en volts, symbole V) restera la même que celle de la ligne existante : simplement, la nouvelle ligne sera équipée de deux circuits à 400 kV chacun ; mais puisque, selon les lois physiques de l'électricité, la tension de deux circuits en parallèle ne s'additionne pas, la tension de cette future ligne sera bien de 400kV. Il retient du propos du docteur Isnard la notion de réintroduire de la maîtrise dans le projet : RTE a déjà mis en œuvre certaines actions en ce sens, dans la définition des aménagements paysagers, la conception d'un nouveau pylône...

**Ludovic Moronval** regrette que RTE cherche à cacher la ligne pour mieux la faire accepter, ce qui revient selon lui à contourner les vrais problèmes causés.

**Hubert Isnard** souligne que quel que soit l'ouvrage, il est scientifiquement établi que la perception visuelle joue un rôle primordial sur la santé : de nombreuses études le corroborent.

**François Deschamps, chargé de mission au service environnement du Centre national d'expertise du réseau, RTE,** demande si la ligne existante Avelin-Gavrelle a été évoquée lors des entretiens.

**François Mouterde** indique que les personnes interrogées la mentionnent très rapidement pour se concentrer ensuite sur la future ligne. Lorsqu'ils ne parlent que de la ligne existante, on retrouve des perceptions communes avec celles de la ligne Mandarins-Warande : une ligne qui fait partie du paysage et qui ne dérange pas particulièrement les riverains.

► *Attentes des personnes interrogées et recommandations*

**Jean-Louis Carlier** constate que les riverains ne perçoivent pas l'utilité du projet, malgré les efforts déployés par RTE en ce sens. Il souligne que le maître d'ouvrage répond à ces questions de l'opportunité du projet depuis deux ans et que toute la difficulté réside dans la confiance accordée à RTE dans les informations transmises. Il retient l'idée de se mettre à disposition des maires et médecins, tout en faisant remarquer que cela suppose leur participation active.

**Ludovic Moronval** confie son impression que RTE cherche à imposer un modèle de pensée unique qui ne laisse pas la place à d'autres points de vue. Il souhaite savoir pendant combien de temps le

comité de suivi des engagements de RTE sera actif. Il souhaite que les maires soient invités à ce comité de suivi.

**Jean-Louis Carlier** indique sa préférence pour un comité de suivi restreint en nombre, afin de lui conférer un fonctionnement souple et réactif. Toutefois, il estime normal que des représentants des élus fassent partie du comité de suivi. Il ajoute que les modalités de ce comité de suivi ne sont pas arrêtées et qu'il faudra effectivement se poser la question de sa durée d'activité.

**Hubert Pâques** juge important de vérifier que les promesses soient tenues. Selon lui, les médecins sont plus à-même d'apaiser les inquiétudes des gens, car à ce jour il n'y a pas de démonstration scientifique apportée d'un lien de cause à effet entre champs magnétiques et leucémie. Ce projet arrive à une période où la consommation électrique régionale diminue : il considère qu'il faut montrer que cette ligne a une utilité pour la collectivité.

### Tracé de la future ligne

**Jérémie Gauberti, RTE**, présente l'hypothèse de tracé de la future ligne.

*Cf. Annexe 4 - Tracé*

#### → Echanges

**Jean-Paul Houzé** indique qu'il suivra l'évolution du tableau des proximités d'habitations avec attention. Expliquant avoir été alerté sur des potentiels déplacements de pylônes, il souligne que son association restera ferme sur le passage à proximité du golf de Thumeries-Moncheaux et s'opposera à tout rapprochement des habitations au profit d'un golf. Pour ce point en particulier, mais aussi sur d'autres si cela se présentait.

**Christine Lombard** précise que l'hypothèse présentée se situe dans un tracé général, bande d'une centaine de mètres de large qui permet encore des marges de manœuvre pour l'emplacement des pylônes.

### Actualité des études sur les champs magnétiques

**Jean-Louis Carlier** rappelle que l'étude CRIIREM sur les champs magnétiques de la ligne Cotentin-Maine a été évoquée pendant la concertation et présentée en commission Santé. Il indique que François Deschamps, chargé de mission au service environnement du Centre national d'expertise du réseau chez RTE, présentera un argumentaire en réponse aux éléments développés par le CRIIREM. Il indique que M. Deschamps et Martine Souques, médecin du service des études médicales d'EDF, présenteront un point d'actualité des études sur les champs magnétiques et la santé.

**Martine Souques, médecin du service des études médicales d'EDF**, souligne qu'il n'y a pas de nouvelles conclusions qui ressortent depuis le dernier point d'actualité. Elle indique qu'au niveau européen le Comité scientifique des risques sanitaires émergents et nouveaux (SCENIHR, en anglais)

a actualisé en 2015 son avis<sup>2</sup> sur les champs magnétiques de 2009, sans toutefois modifier sa position sur le sujet : pour le SCENIHR, le lien de cause à effet entre champs magnétiques basse fréquence et survenue de leucémie infantile n'est pas démontré par les études réalisées à ce jour.

**François Deschamps** ajoute que les dernières études ne mettent pas en avant de percée scientifique de nature à remettre en cause le bilan global des études menées sur ce thème. C'est pourquoi la législation européenne n'a pas évolué.

**Martine Souques** précise qu'en particulier, peu d'études ont été menées sur la maladie d'Alzheimer et les champs magnétiques.

**François Deschamps** revient sur l'étude CRIIREM sur la ligne Cotentin-Maine. Il rappelle que l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) avait mis en cause la méthodologie de l'étude, considérant qu'elle s'éloignait de la démarche scientifique pour constituer une enquête plutôt qu'une étude. Il résume les réponses de RTE à certains arguments développés par le CRIIREM sur les effets des champs magnétiques sur la santé :

- ▶ Selon le CRIIREM, « *des études techniques sur les lignes à hautes et très hautes tensions [...] révèlent des phénomènes de compatibilité électromagnétique entraînant des dysfonctionnements sur les appareils et les matériels exposés [comme] les structures métalliques des bâtiments ou des élevages, mais aussi [les] appareils ménagers, industriels, de bureautique et médicaux (implants actifs et inactifs)* »<sup>3</sup> : RTE souligne qu'au vu du nombre de lignes THT situées à proximité de centres commerciaux, d'usines, d'habitations en Europe, une perturbation des équipements électroniques aurait été mise en évidence de longue date si elle était avérée ; selon M. Deschamps, cela n'est pas le cas car il existe une réglementation en matière de compatibilité électromagnétique qui garantit l'absence de perturbation. Cette réglementation est respectée par les ouvrages de RTE.
- ▶ Par ailleurs, le CRIIREM pointe une obsolescence supposée des recommandations européennes, notamment celle formulée par le Conseil de l'Europe en 1999 proposant un seuil maximal d'exposition autorisée pour le public de 100 microteslas. M. Deschamps indique que le SCENIHR évoqué par Mme Souques ne travaille pas de manière autonome : il est mandaté par la Commission européenne sur demande du Parlement européen. M. Deschamps précise que l'Union européenne n'est pas souveraine en matière d'exposition pour le public, c'est pourquoi elle ne peut qu'émettre une recommandation. En revanche, elle est compétente pour fixer un seuil en ce qui concerne l'exposition professionnelle : à ce sujet, un décret de transposition en droit français de la directive européenne sur l'exposition professionnelle est en cours d'élaboration et fixera une valeur minimale d'action pour l'employeur<sup>4</sup> de 1 000 microteslas pour un courant électrique de 50 hertz. Ceci signifie ainsi que la recommandation de 1999 pour le public reste pertinente car, vérifiée scientifiquement, elle est inscrite dans la directive pour les professionnels.

<sup>2</sup> Avis du SCENIHR, 2015 : [http://ec.europa.eu/health/scientific\\_committees/docs/citizens\\_emf\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/health/scientific_committees/docs/citizens_emf_fr.pdf)

<sup>3</sup> Source : argumentaire CRIIREM, 2014 : [http://www.quieravenir.fr/fichiers-perso-dotclear/public/Nouveau\\_21/RTE\\_Reponse\\_CRIIREM.pdf](http://www.quieravenir.fr/fichiers-perso-dotclear/public/Nouveau_21/RTE_Reponse_CRIIREM.pdf)

<sup>4</sup> Une valeur minimale d'action est une valeur à partir de laquelle l'employeur est contraint par la loi de prendre des mesures pour réduire l'exposition de ses employés.

**Martine Souques** revient sur un autre argument du CRIIREM, qui avance qu' « *en mars 2001, [...] le célèbre épidémiologiste Sir Richard Doll [...] affirme que les enfants vivant à proximité des lignes à haute et très haute tension ont un risque accru de contracter une leucémie* »<sup>5</sup>. Elle rappelle que Richard Doll, médecin épidémiologiste britannique, a mis en évidence le lien de cause à effet entre le tabagisme et la survenue des cancers du poumon. Contrairement à ce qu'affirme le CRIIREM, elle indique que les conclusions de Sir Doll dans son rapport commis en 2001 pour le compte du *National Radiological Protection Board* britannique<sup>6</sup> font état d'une absence de démonstration du risque : « *nous ne trouvons aucune preuve que la proximité d'installations électriques ou les niveaux de champ magnétique qu'ils produisent au Royaume-Uni est associée à un risque accru de leucémie infantile ou de tout autre cancer* ». Elle précise que la source du CRIIREM provient de fuites médiatiques des conclusions du rapport de Richard Doll, fuites médiatiques qui se sont avérées erronées. Elle confirme également que les implants médicaux ne sont pas perturbés par les champs magnétiques.

## Conclusion

**Jean-Louis Carlier** remercie François Mouterde pour la restitution de l'étude locale « Champs magnétiques et santé ». Il indique que RTE doit tenir compte des recommandations formulées et des attentes exprimées pour poursuivre son projet. Pour cela, il souhaite notamment que :

- le maître d'ouvrage réfléchisse à une évolution du mode de diffusion de l'information, en s'appuyant sur des relais locaux comme les élus ou les médecins ;
- des propositions soient faites pour la mise en place du comité de suivi après l'enquête publique

Il salue la productivité de cette commission Santé, dont la prochaine réunion pourrait se tenir début 2016, en février ou en mars. Il remercie les participants.

**Claude Chardonnet** clôt la réunion.

Durée de la réunion : 2h35.

<sup>5</sup> Source : argumentaire CRIIREM, 2014 : [http://www.quieravenir.fr/fichiers-perso-dotclear/public/Nouveau\\_21/RTE\\_Reponse\\_CRIIREM.pdf](http://www.quieravenir.fr/fichiers-perso-dotclear/public/Nouveau_21/RTE_Reponse_CRIIREM.pdf)

<sup>6</sup> Electromagnetic Fields and the Risk of Cancer, Richard Doll, 2001. Le passage original en anglais stipule : "We find no evidence that proximity to electrical installations or the magnetic field levels they produce in the UK is associated with increased risk of childhood leukaemia or any other cancer"